

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Il est évident que la question napolitaine s'enve-
nime, et que les indications du *Morning-Post*, rela-
tives au rappel des légations de France et d'Angle-
terre accréditées près du roi des Deux-Siciles sont
très-près de se réaliser. L'entêtement de ce dernier
ne laisse plus aucun espoir de transaction amiable.
A Vienne cependant, on espérait encore, dans la
journée du 17, que M. de Hübner obtiendrait un
résultat plus favorable. « Les affaires de Naples,
nous écrit-on, continuent de préoccuper vivement
le cabinet autrichien et elles sont spécialement trai-
tées dans les conférences journalières, entre MM.
de Buol et de Martini, ministre plénipotentiaire au-
près du roi Ferdinand. On assurait aujourd'hui que,
par suite de dépêches de M. de Hübner, qui se
trouve en ce moment à Naples, le retour de M. le
comte de Martini à son poste diplomatique aurait
lieu plus tôt qu'on ne l'avait pensé. On désire, en
haut lieu, que notre envoyé, en se rencontrant à
Naples avec M. de Hübner, fasse, conjointement avec
ce dernier, un sérieux effort pour engager le Roi à
changer de langage et d'attitude envers les deux
grandes puissances occidentales, qui peuvent, à un
moment donné, disposer de forces maritimes for-
midables. »

Les hommes d'Etat du gouvernement viennois
commençaient néanmoins, même à la date que nous
venons d'indiquer, à s'effrayer de l'espèce de dé-
monstration militaire imaginée par le roi de Naples,
à propos de la fête religieuse de Pedigratta. A cette
occasion, 46 bataillons d'infanterie, 40 escadrons
et 76 pièces d'artillerie ont défilé comme pour braver
les yeux des envoyés des puissances alliées. On savait,
en outre, à Vienne, que divers régiments sur les-
quels on croit, en tout état de cause, pouvoir fer-
mement compter, ont été mis, depuis le mois der-
nier sur l'état complet de guerre. Or, ces symptômes
devaient sérieusement à réfléchir.

Nous savons ici, où les nouvelles de Naples et
de Londres sont plus récentes, que les choses sont
malheureusement plus avancées qu'on ne le pensait
à Vienne, le 17. Si l'on en croit certaines rumeurs,

les forces maritimes que la France et l'Angleterre
vont envoyer dans le golfe de Naples auraient déjà
reçu leur ordre de concentration à Ajaccio, et les
légations rappelées monteraient à bord des vais-
seaux désignés pour la croisière. Néanmoins, il y a
toujours lieu d'espérer que la difficulté sera paci-
fiquement dénouée au dernier moment. Ainsi qu'on
nous l'écrit encore de Vienne, on est trop convaincu,
à la cour de Naples, de l'impuissance de l'armée
napolitaine livrée à ses seules ressources, pour
songer à résister aux forces combinées de terre et
mer des deux plus grandes puissances militaires et
maritimes. Encore une fois, les choses s'arrangeront
quand les conseillers du roi Ferdinand verront les
flammes d'une escadre anglo-française. — Havas.

Le *Moniteur de l'Armée* dément dans les termes
suivants la nouvelle donnée hier par un journal du
matin de l'entrée en campagne du général Renault,
pour une expédition contre la Grande Kabylie :

« Un journal de ce matin annonce que l'expédition
de la Grande Kabylie est commencée, et que des
forces imposantes ont pu être concentrées sous la
main vigoureuse du général Renault, qui commande
en chef l'expédition.

» Notre correspondance particulière d'Algérie
nous autorise à déclarer cette nouvelle comme man-
quant d'exactitude.

» On se rappelle que des symptômes d'agitation
s'étaient manifestés dans la Kabylie, le Gouverneur-
Général, pour en prévenir les conséquences, a dû,
avec sa prévoyance et sa résolution ordinaires, di-
riger sur les points de Dra-el-Mizan et de Tizi-
Ouzon deux divisions commandées, l'une par le
général Renault, l'autre par le général Jusuf.

» Grâce à cette mesure énergique, quelques ras-
semblements Kabyles, qui espéraient surprendre
nos postes avancés, ont trouvé devant eux des for-
ces suffisantes pour leur faire payer cher leur auda-
cieuse témérité.

» L'échec sérieux qu'ils ont éprouvé n'a pas per-
mis à l'agitation de se développer, et la situation ac-
tuelle de la Kabylie ne rend pas immédiatement
nécessaire une expédition générale. Si d'ailleurs

elle devait avoir lieu, c'est au Gouverneur-Général
qu'en appartiendrait naturellement le commande-
ment en chef. »

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle :
Un rapport à l'Empereur par S. Exc. le Ministre de
la guerre, concernant la navigation au cabotage sur
le littoral de l'Algérie, et décret conforme ;

Des décrets qui prorogent : les dispositions du dé-
cret du 19 septembre 1855, portant interdiction, jus-
qu'au 31 décembre 1856, d'exporter à l'étranger les
céréales de l'Algérie (blé et orge); — la faculté accor-
dée par le décret du 19 septembre 1855 aux navires
étrangers d'effectuer, jusqu'au 31 décembre 1856,
le transport des grains et farines, du riz, des pom-
mes de terre et des légumes secs entre l'Algérie et
la France.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, dimanche 21 septembre. — « *La Ga-
zette* publie un décret admettant la démission de M.
Cautero, et nommant ministre des finances M.
Salaverria, directeur-général des finances.

Un combat sanglant a eu lieu, le 9, entre la gar-
nison de Mélilla et les Maures des environs. Ces
derniers ont éprouvé des pertes considérables. Les
troupes espagnoles ont eu 19 morts et 70 hommes
hors de combat.

Marseille, 22 septembre 1856. — « Les troupes
turques envoyées sur les frontières du Monténé-
gro, seront chargées en même temps de réprimer
les incursions et les brigandages des Grecs sur le
territoire turc.

» L'Angleterre et l'Autriche appuient la Porte-
Ottomane dans l'affaire relative à l'île des Serpents
et à Bolgrad. La France garderait à ce sujet une
attitude plus réservée. D'après les mêmes bruits,
cependant, elle enverrait quelques bâtiments, une
escadre anglaise devant rester dans la mer Noire,
jusqu'à la solution du différend diplomatique.

» Les finances de la Turquie sont embarrassées en
ce moment. La question relative aux banques à
créer est en suspens. — Havas.

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Ils prirent à la hâte les objets dont ils avaient besoin.
Simonnet ramassa le poignard laissé à terre par Bel-
Kadi, et ils se dirigèrent vers la porte.

Mais la porte venait de s'ouvrir d'elle-même. — Me-
ryem entra.

— Ah! je le savais bien! dit Henry en courant à la
jeune fille.

— Silence!... interrompit le prudent Simonnet... on
ne sait pas encore, il faut voir.

Meryem s'était approchée d'Henry... Elle lui prit la
main dans l'ombre.

— Vous avez vu le chaos? dit-elle à voix basse.

— Oui, répondit le jeune zouave.

— Et vous êtes prêts?

— Comme vous voyez!...

— Partons...

— Un moment! interrompit Simonnet.

Meryem se retourna vers lui.

— Qui vous arrête? dit-elle avec vivacité.

— Un détail... répondit Simonnet.

— Nous n'avons pas de temps à perdre... et Bel-Kadi...

— C'est précisément de lui que je veux vous parler.—

Nous l'avons vu...

— Que dites-vous?
— Il savait tout.
— On nous a donc trahis?
— Ça me fait cet effet-là...
— Mais nous ne pouvons fuir, dans ce cas; Bel-Kadi
a dû prendre ses précautions... nous sommes perdus!
Meryem passa sa main rapide sur son front; — elle
était profondément inquiète.
— Calmez-vous!... dit aussitôt Simonnet, Bel-Kadi
est en ce moment dans l'impossibilité de nous nuire.
— Vous l'avez tué?
— Je n'aurais pas demandé mieux, mais Henry s'y est
opposé.
— Eh bien?...
Simonnet montra le silo.
— Il est là! dit-il avec un mouvement de tête et en
fermant l'œil droit.
— Dans le silo?
— Comme vous dites...
Meryem ne put retenir un sourire.
— Tout est pour le mieux, dit-elle; nous sommes as-
surés que l'on ne nous poursuivra plus d'ici demain. —
Hâtons-nous donc et partons.
Ils allaient franchir le seuil de la porte, quand le ser-
gent les retint une dernière fois.
— Encore un mot! dit-il à Meryem.
— Qu'est-ce?

— Vous partez par la route de Bouni?
— Sans doute; c'est le chemin le plus sûr.
— Moi, je prends l'autre.
— Pourquoi?...
— Une idée.
— Parlez vite.
— Vous connaissez le chaos?
— Beaucoup.
— Et il demeure quelque part?
— Pas toujours.
— Mais cette nuit...
— Vous voulez le voir?...
— Histoire d'échanger quelques mots d'adieu.
— Prenez-y garde.
— Bah!
— Il vous tuera.
— Ou je le tuerai... c'est mon affaire... Où le trouve-
rai-je?
— Vous le voulez donc?
— Si ça ne vous contrarie pas... d'ailleurs, il faut que
je lui emprunte un fusil... Si je n'en avais pas... ça me
générerait trop pour marcher... Voyons, où le trouverai-je?...
— Au poste placé à l'extrémité du quartier Ben-
Daoud.
— Ça suffit... c'est mon chemin.
— Vous partez?
— A l'instant.

Le journal *le Nord* publie la dépêche suivante : Berlin, 22 septembre. — « Le réseau principal des chemins de fer, à construire en Russie, a été définitivement concédé à une société formée par des capitalistes de divers pays, parmi lesquels figurent les chefs de la société générale du Crédit mobilier de France, et MM. Hoffniguer, Barnig, Hope et Stieglür.

» La concession est faite pour 85 ans. Un minimum d'intérêt de 5 % est garanti par le gouvernement russe aux actionnaires.

» Les lignes concédées devront être terminées dans dix ans.

» En conséquence de cette décision, MM. Isaac Pereire et Thurneissen, du Crédit mobilier, sont partis pour Saint-Petersbourg.

Madrid, 22 septembre. — « *La Gazette* publie deux décrets royaux, dont l'un fait passer M. Têjada, du sous-secrétariat des finances, à la présidence de la Junte des classes passives, et l'autre accepte la démission, donnée par M. Sanchos, des fonctions de directeur de la Junte des biens nationaux.

» Tranquillité parfaite sur tous les points. »

Vienne, 22 septembre. — « La Banque a porté l'escompte à 5 %. Les affaires sont très-lourdes à la Bourse. Tous les effets sont en baisse, à l'exception des actions de la Banque qui ont fermé en hausse à 1,090. Les actions de l'Institution du crédit sont faibles à 345. »

Vienne, 22 septembre. — « L'Empereur est parti pour la Hongrie.

» M. de Bulow, chargé d'une mission impériale du Danemarck, est arrivé.

» Le général Martini, ambassadeur d'Autriche dans les Deux-Siciles, est parti, aujourd'hui, pour Naples.

» La Bourse est très-agitée à cause des affaires de Naples et de l'augmentation du taux des escomptes de la Banque qui a été porté à 5 %. »

Vienne, 23 septembre. — « La réception en audience solennelle par l'Empereur de M. de Budberg, le nouveau ministre de la Russie, à Vienne, aura lieu, dit-on, dans les premiers jours d'octobre. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856.

(Suite.)

Dans la 3^e séance, divers rapports sont successivement présentés; le Conseil, conformément aux conclusions de sa quatrième commission et aux propositions de M. le Préfet, vote sans discussion les crédits ci-après :

450 fr. pour souscription à trente-quatre exemplaires de la *Revue d'Anjou*, un pour chaque canton, et à la condition qu'il en sera fourni un trentecinquième destiné à la bibliothèque de la prison d'Angers;

100 francs pour souscription au *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, par M. A. de Soland.

2,200 fr., comme les années précédentes, pour le cours d'accouchement, laquelle somme sera répartie ainsi qu'il suit :

1^o Douze pensions d'élèves sages-femmes, à 150 francs, l'une, ci. 1,800 fr.

2^o Traitement du professeur 300

3^o Indemnité à la sage-femme surveillante 100

500 fr. pour frais de bureaux de M. l'inspecteur de l'Académie;

1,400 fr. pour secours de route de 15 cent. par cinq kilomètres et pour frais de transport de voyageurs indigents;

100 fr. pour la destruction d'animaux nuisibles;

300 fr. destinés à récompenser les actes de courage et belles actions;

500 fr. en faveur de la colonie agricole de Mettray, à la condition d'admettre chaque année dans la colonie un jeune détenu du département de Maine-et-Loire.

Il résulte des tableaux dressés par MM. les maires, qu'en 1855, 10,355 naissances ont eu lieu dans le département; que sur ce nombre, il y a eu 9752 vaccinations. Parmi les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle, M^{lle} Mathieu, directrice de la salle d'asile du faubourg St-Michel d'Angers, mérite d'être signalée.

Le Conseil pour encourager la propagation de la vaccine, vote, comme les années précédentes, un crédit de 1,200 fr.

M. le Préfet demande l'allocation d'une somme de 300 fr. pour subvenir au cours d'arboriculture.

La commission propose l'admission de ce crédit.

Un membre du Conseil s'y oppose; il prétend que ce cours est inutile; qu'il n'est pas un jardinier qui ne connaisse la taille qu'on y enseigne que l'enseignement y est complètement étranger aux méthodes nouvelles et n'est pas en rapport avec les lumières de la science.

Un autre membre insiste pour que l'allocation soit accordée; il fait connaître au Conseil que la Société d'agriculture d'Angers demande instamment le maintien de ce cours et qu'il est tellement suivi que la salle est insuffisante pour contenir ceux qui s'y pressent; ce qui en démontre l'utilité.

Le Conseil vote l'allocation de 300 francs demandée.

L'arrêté préfectoral du 24 janvier 1851, pour la répression de la fraude dans le commerce des engrais, a produit des résultats dont l'utilité ne peut être méconnue. Malheureusement MM. Daviers et Cadot, qui n'avaient consenti que sur les instances prières de M. le Préfet, à se charger des opérations chimiques qu'exige l'exécution de cet arrêté, se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de continuer cette mission.

M. l'Inspecteur des mines veut bien se charger de ce travail; il s'en acquittera dans le laboratoire même de la préfecture.

Une somme de 300 fr. est demandée pour cet objet.

Le Conseil général vote chaque année une somme de 330 fr. pour l'entretien du laboratoire de chimie établi à la préfecture et pour l'indemnité allouée à la personne qui aide M. l'ingénieur des mines dans ses opérations chimiques.

Un membre du Conseil demande la suppression de cette allocation devenue inutile, suivant lui, par suite de l'établissement d'un nouveau laboratoire des sciences et des lettres; mais M. le Préfet

fait observer qu'il a toujours existé à la préfecture un laboratoire, que ce laboratoire est indispensable pour les analyses, notamment pour celles relatives à la falsification des engrais; que les 330 fr. ont toujours été votés comme nécessaires.

Le Conseil vote, en conséquence, conformément aux conclusions de sa commission :

1^o L'allocation d'un crédit de 330 fr. pour entretien du laboratoire de chimie à la préfecture;

2^o Et celle de 400 fr. pour frais d'installation de l'éclairage au gaz dans ce laboratoire.

Une somme de 7,000 fr. est demandée pour encouragement à l'agriculture et pour être distribuée aux différents comices agricoles existant dans le département. Ces comices sont aujourd'hui au nombre de 15, en y comprenant ceux de Saint-Georges-sur-Loire et de Durtal, dont les statuts viennent d'être soumis à l'approbation de M. le Préfet.

L'allocation proposée présente une augmentation de 1,000 fr. sur les propositions de l'année dernière.

Le Conseil, conformément à l'avis de sa quatrième commission, vote le crédit de 7,000 fr. demandé.

Le Conseil vote ensuite une somme de 4,000 fr. pour encouragement à l'élevage de chevaux.

M. le Préfet ayant obtenu de M. le Ministre de l'agriculture une subvention de 3,000 fr. sur les fonds de l'Etat, pour être ajoutée au crédit départemental, la répartition de ces sommes pourra avoir lieu entre les divers arrondissements, conformément aux vœux exprimés par les conseils de ces arrondissements; elles seront réparties entre les arrondissements d'Angers, de Beaupreau et de Segré, qui sont ceux du département où l'on s'occupe avec le plus de succès et sur une plus grande échelle, de l'amélioration de l'espèce chevaline.

Le Conseil vote, en outre, conformément aux propositions de M. le Préfet et à l'avis de la quatrième commission, 3,700 fr. pour les courses de chevaux, savoir :

2,000 fr. pour l'hippodrome d'Angers;

1,200 fr. pour celui de Saumur;

Et 500 fr. pour les courses locales de Segré, Pouancé et Cholet.

Le Conseil avait voté, dans sa dernière session, une somme de 8,000 fr. pour l'extinction de la mendicité. La dépense pour entretien au dépôt de mendicité pendant le 2^e semestre de 1855 et le 1^{er} semestre de 1856, ne s'est élevée qu'à la somme totale de 1,306 fr. 99 c., y compris une indemnité de 200 fr. au directeur et une de 100 fr. à l'aumônier de l'établissement; le surplus a été réparti entre les communes pauvres pour aider à empêcher et à éteindre la mendicité. Il en résulte que la répression n'a eu qu'une bien faible part dans l'œuvre qui a été entreprise, et avec l'allocation accordée il a pu être réalisé un bien considérable.

M. le Préfet demande le maintien au budget de 1837 d'un crédit affecté à l'extinction de la mendicité, en le réduisant toutefois de 8,000 fr. à 6,000 fr., à raison des autres sacrifices demandés au département pour venir en aide aux malades pauvres dans la communes.

Le crédit de 6,000 fr. est voté.

Les listes du jury d'expropriation pour cause d'utilité publique, rédigées par M. le Préfet, sont sou-

— Et nous nous retrouverons?

— Au pied de la montagne, à l'endroit où nous allions remplir nos cruches.

— Bonne chance donc!

— Et à vous bon voyage!

Il se quittèrent sur ces mots, Meryem et Henry pour prendre le chemin de Bouni; le sergent pour gagner le quartier de Ben-Daoud.

Les deux premiers sortirent de Kuélaa et gagnèrent les pitons sans encombre. — Tout dormait profondément dans la petite ville; les gardes qui veillaient de ce côté, ne craignant aucune surprise sérieuse, se livraient aux douceurs du repos en attendant le jour. — Il faisait une nuit fraîche et claire: Meryem et Henry marchaient à pas rapides, sans échanger une parole, ne regardant ni à droite ni à gauche, avançant toujours comme s'ils eussent été poursuivis; ils franchirent ainsi la crête périlleuse et atteignirent la pente douce, quoique difficile, qui menait par un détour sinueux jusqu'à l'endroit où Simonnet devait les attendre.

Le chemin qu'ils avaient choisi était le plus long, mais il était aussi le moins dangereux; une fois les pitons tournés, il n'y a plus à craindre de rencontres fâcheuses; c'est pour ce motif que Meryem l'avait pris de préférence, et la suite prouva qu'elle avait eu raison.

Deux heures après avoir quitté la ville, ils arrivaient au rendez-vous. Seulement ils n'y trouvèrent pas Simon-

net, et durent conséquemment suspendre leur fuite. — En attendant, ils s'assirent sur le bord de l'Oued.

Que faisait donc le sergent pendant que ses compagnons l'attendaient ainsi, émus et inquiets?

Simonnet avait son idée. — Il ne voulait pas quitter Kuélaa sans avoir exécuté le projet qu'il avait formé. — Il avait donc laissé Meryem s'éloigner avec Henry, et s'était dirigé, à travers les rues désertes de la ville, vers le poste que lui avait indiqué la sœur de Mohammed.

Au bout d'un quart-d'heure, il avait atteint l'extrémité du quartier de Ben-Daoud, et apercevait à peu de distance un poste occupé par le chaous et ses hommes.

Ils étaient cinq en tout, — quatre hommes et un caporal...

Le chaous dormait au milieu de trois Kabyles. — A cent pas était placée une sentinelle qui s'était assise sur le bord extrême du plateau, laissant pendre ses pieds au-dessus de l'abîme.

Simonnet s'approcha du groupe avec les plus grandes précautions, marcha droit au chaous endormi, et le toucha légèrement à l'épaule.

Le chaous se réveilla en sursaut.

— Chut!... fit Simonnet en posant son doigt sur ses lèvres.

Le Kabylo se frotta les yeux.

— Qui es-tu? demanda-t-il avec inquiétude et en cherchant à distinguer les traits de celui qui lui parlait.

— Je viens de la part de Meryem, dit le sergent.

— Meryem?

— Chut!

— Que veux-tu?

— Viens de ce côté...

Le chaous prit son fusil et se leva. — Il n'avait pas reconnu le sergent, il pouvait penser que Meryem n'avait rien appris, et il espérait la tromper encore.

Ils firent quelques centaines de pas et s'arrêtèrent loin de la sentinelle.

Arrivé là, le sergent regarda autour de lui: — il n'y avait personne; — le ciel sur leurs têtes, l'abîme sous leurs pieds, l'espace alentour.... — un vrai coupe-gorge.

Le sergent regarda son ennemi en face.

— Me reconnais-tu? lui dit-il alors en lui saisissant énergiquement les deux bras, je suis le sergent Simonnet, et je viens de voir Bel-Kadi.

— Par le péché de ma femme! balbutia le Kabylo effaré sous le regard terrible de Simonnet, que me veux-tu?

— Tu nous as trahis!

— Moi?

— Je sais tout.

— Je vous jure...

— Bel-Kadi me l'a avoué...

— Grâce!

mises au Conseil et approuvées par lui; ces listes, contenant chacune 60 noms, sont signées par tous les membres du Conseil.

M. le Préfet propose d'accorder un encouragement de 200 fr. à M. Labessière, instituteur communal à Saint-Georges-sur-Loire, à raison d'une carte historique remarquable qu'il a faite sur notre département, et dont un exemplaire placé sous les yeux du Conseil est destiné aux archives.

La 4^e commission propose d'allouer le crédit demandé en faveur de M. Labessière. Elle a pensé qu'il était convenable de récompenser de semblables travaux; de donner un encouragement à un instituteur qui emploie d'une manière si utile ses instants de loisir, afin d'inviter ainsi ses confrères à marcher dans la voie qu'il leur a tracée et à se montrer de plus en plus dignes de la haute mission qui leur est confiée.

Le Conseil vote le crédit de 200 fr. proposé. Un rapporteur de la quatrième commission fait connaître au Conseil la situation du service de l'instruction primaire dans le département; il résulte de son rapport que la situation de l'instruction primaire continue d'être satisfaisante; par comparaison avec les autres départements de la circonscription académique, la position est des meilleures; le département occupe le premier rang.

Sur une population 515,000 habitants, 48,602 élèves fréquentent les écoles, savoir :

25,637 garçons.
22,965 filles.

C'est 378 de plus qu'en 1855.

Sept communes seulement sur 376 sont dépourvues de toute école; quatre encore sont réunies à des communes voisines pour l'instruction primaire.

Grâce aux efforts que chacun fait pour que ces lacunes soient remplies, les communes qui sont privées d'écoles en seront bientôt pourvues; ce sont celles de Saint-Martin-d'Arcé, Linières-Bouton, la Pellerine, Tancoigné, la Lande-Chasle, Chartrené et Gée.

Le nombre des enfants qui ne fréquentent pas les écoles est en totalité de 11,488, savoir :

6,441 garçons et 5,047 filles.

Le nombre des écoles publiques de garçons dans le département est de 390
Celui des écoles libres est de 22

En tout 412

Les écoles publiques reçoivent 23,221 élèves.
Les écoles privées. 2,416

Le nombre des écoles publiques et privées de filles est de 353, savoir :

207 écoles publiques.
146 écoles libres.

Les écoles publiques reçoivent 14,147 élèves.
Les écoles libres. 8,818

Les villes d'Angers et Saumur possèdent seules des écoles d'enseignement supérieur primaire. Ces écoles sont publiques, elles sont annexées à Angers, au Lycée, à Saumur, au Collège.

Les écoles primaires de garçons sont tenues par des instituteurs dans 314 écoles; des institutrices en dirigent 98.

Les communes maintenant propriétaires de mai-

sons d'écoles sont au nombre de 300

On en compte en voie de construction et

d'acquisition 4

D'autres, au nombre de 17

sont en instance pour acquérir ou pour construire.

C'est donc un total de 321 communes qui seront très-prochainement propriétaires de leurs écoles; il en restera encore à pourvoir 56.

Quant à la direction des écoles et aux résultats obtenus, il y a encore lieu de se féliciter; sous tous les rapports il y a amélioration; l'application des bonnes méthodes d'enseignement se généralise; et par la pratique, les instituteurs deviennent plus aptes à l'enseignement; les progrès des élèves sont notables.

En 1856, le nombre des élèves garçons est

de 25,637

En 1855, il était de 25,368

C'est donc une augmentation de 269 élèves.

Le nombre des filles qui ont fréquenté les écoles

de filles a augmenté; il est en 1856 de 22,965

En 1855 il n'était que de 22,856

Cette augmentation doit être attribuée à l'établissement des nouvelles écoles.

(La suite au prochain numéro.)

Pour la chronique locale : P.-M.-E. GODET.

FAITS DIVERS.

Tous les astronomes parisiens ont l'œil à leurs télescopes depuis quelques nuits : ils sont à la recherche, dit-on, à travers le firmament, de la fameuse comète de Charles-Quint qui est attendue avec impatience. — Havas.

— On écrit de Milan, le 14 septembre, que dans un vaste incendie qui a dévoré l'immense quartier de cavalerie du campement autrichien de Somma, 150 chevaux et 20 soldats du régiment des hussards du prince de Reuss ont péri dans les flammes; 6 soldats ont disparu. On a dit que le feu avait été mis à dessein par des habitants de la campagne; une autre version prétend que ce sont les soldats eux-mêmes qui ont incendié le quartier. Le général Giulay a ordonné de lever le camp de Somma et de faire rentrer les troupes plus tôt que d'habitude dans leurs quartiers d'hiver. Les soldats autrichiens sont, dit-on, très-fatigués des manœuvres continuelles de l'été. »

— La lettre suivante, adressée par l'émir Abd el-Kader à un habitant d'Amboise, qui lui avait écrit pour lui annoncer la mort de Mgr Dupuch, ancien évêque d'Alger, prouve que l'émir n'a point oublié la bonne hospitalité qu'il a reçue dans ces contrées.

« Louange à Dieu !

» Sa Seigneurie l'excellent Monsieur...

» Après m'être informé des nouvelles de votre noble personne et de votre position dont vous comprenez si bien les devoirs, j'ai reçu votre lettre qui m'a fait grand plaisir pour les nouvelles qui vous concernent personnellement, mais qui ne pouvait me faire plus de peine en m'apprenant la mort d'un ami que nul autre ne remplacera ici-bas. — Ah ! quel ami j'ai perdu ! Dieu veuille avoir reçu sa belle

âme à côté des plus belles qui l'ont précédée dans l'autre monde !

» Telle est l'œuvre du temps qui moissonne à droite et à gauche. — Au moins mon noble ami laisse après lui le souvenir des plus grandes vertus et des plus belles actions de bienfaisance.

» Rappelez-moi au souvenir de tous les habitants d'Amboise, hommes et femmes, petits et grands, et dites-leur combien je les aime, au point que je considère comme jours de fête tous ceux que j'ai passés près d'eux.

» Salut d'Abd-el-Kader Ben-Mahhi-Eddin.

» Fin Dont-Heja 1272.

» Damas, le 29 août 1856. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie un décret autorisant la réception ou l'échange dans les caisses publiques des pièces d'un sou et de deux sous, de cinq et de dix centimes à la tête de liberté jusqu'au 10 octobre.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION des droits de pesage et mesurage publics, dans la ville de Saumur, pour 5 années, à partir du 1^{er} janvier 1857.

Le samedi 18 octobre 1856, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'hôtel de la Mairie de Saumur, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, du bail à ferme des droits de pesage et de mesurage publics, dans la ville de Saumur.

La mise à prix est fixée à 300 fr.

Chaque enchérisseur ne sera admis à porter des enchères que sur la présentation d'un certificat de moralité, délivré par le maire de sa commune.

Les personnes qui désireront prendre connaissance du cahier des charges et des règlements et tarifs s'adresseront au secrétariat de la Mairie de Saumur, de 10 heures à 4 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville, le 23 septembre 1856.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

Le tirage de la loterie de Sainte-Catherine-de-Fierbois, fixé au 15 octobre prochain, aura lieu dans une des salles de l'archevêché de Tours.

AVIS.

M. MICHALON, OCULISTE DE PARIS, prévient les habitants du département de Maine-et-Loire qui sont atteints des maladies d'yeux de se rendre auprès de lui pour être témoins des cures merveilleuses qu'il obtient chaque jour, dont les cas sont mentionnés ci-dessous : 1^o de l'amaurose obscure, goutte serine, cataracte noire, de l'amaurose traumatique et sympathique; 2^o de l'héméralopie, de l'amblyopie, nyctalopie, diplopie et l'hémiopsie; 3^o des maladies du cristallin et de ses annexes, de l'humeur aqueuse, de l'opacité du cristallin, du glaucome, du staphylome et du corps vitré; 4^o des phlyctène de la cornée, des taches de la corne et pustules de la cornée, etc., etc.

Toutes ces maladies si graves et si terribles, qui font le désespoir des médecins, qu'elles soient

— Misérable !...

Le sergent secoua le chaos avec une telle violence, qu'il le fit tomber à genoux sur les rochers aigus.

Le malheureux poussa un cri de douleur, que Simonnet se hâta d'étouffer en lui appuyant son poing vigoureux sur les lèvres.

— Tais-toi ! dit-il en se penchant à son oreille ; si tu profères un cri, si tu appelles à toi, je te jette vivant au gouffre qui est sous nos pieds !

Le chaos fit un soubresaut de terreur, et chercha à se cramponner de ses doigts crispés et saignants aux rochers sur lesquels il était étendu.

Le sergent le retenait avec une joie féroce, éperdu, haletant, entre ses mains, comme un chat aurait pu le faire d'une souris.

— Ah ! ah ! tu as peur, misérable espion ! continua-t-il d'un accent plein de colère ; eh bien, tu as raison.... entends-tu ? car ta dernière heure est venue, et tu vas mourir !...

— Grâce !... fit le chaos d'une voix mourante.

— Grâce ?... répliqua Simonnet en tirant son poignard de sa ceinture, que je te donne la vie pour que tu ailles réveiller les camarades, et que, demain, tu me fasses couper le cou comme à un chien... Imbécille !... non... il faut que je puisse fuir en toute sécurité... il faut que nul ne dise demain à Mohammed ce que je suis devenu, et pour cela faire....

Il n'acheva pas... le geste avait été plus prompt que la parole, et le chaos frappé profondément au cœur, était retombé lourdement sans souffler mot...

Un seul gémissement, et ce fut tout !...

Simonnet ne se donna pas la peine de retirer le poignard de la blessure... Quand il se fut assuré que le chaos était bien mort, il se releva, le poussa du pied dans l'abîme et alla ramasser le fusil qui était tombé à quelques pas.

Une heure après, il avait rejoint ses amis.

XVI. — SIMONNET AU BAIN.

Le premier pas était fait dans la voie de l'évasion, mais le plus difficile peut-être restait encore à faire.

Il n'était pas douteux qu'ils allaient être poursuivis à outrance, et que Mohammed et Bel-Kadi mettraient à retrouver les fugitifs toute la haine active que les Kabyles apportent d'ordinaire dans l'accomplissement d'une vengeance !

Les fugitifs avaient devant eux le reste de la nuit et une partie du jour suivant, douze heures environ. — Ils étaient à pied, et leurs ennemis seraient pourvus de bons chevaux; pour rendre la partie à peu près égale, il fallait, autant que possible, ne pas quitter les montagnes, et voyager la nuit plutôt que le jour.

Au lieu de prendre la direction de Sétif, qui n'était qu'à quelques jours de marche, et où ils étaient sûrs de trouver un abri, ils remontèrent d'abord vers le Nord.

Ils avaient affaire à des ennemis qui connaissaient tous les défilés, tous les détours, qui n'ignoraient aucun cours d'eau, qui avaient dans toutes les tribus des hommes dévoués auxquels le nom français était en exécution. Le signalement des fugitifs allait être envoyé dans tous les marchés environnants, et, avant deux jours, les malheureux seraient traqués comme des bêtes fauves.

Meryem comprit très-bien les dangers d'une pareille situation. Elle comprit surtout que les premières recherches seraient dirigées sur les versants du Sud, et c'est pour ces motifs qu'elle engagea résolument ses amis dans les routes qui conduisaient vers le Nord.

Le pays qu'ils allaient traverser ainsi est montueux, coupé de ravins, sillonné de rivières encaissées et profondes, traversé de sentiers grimpaux aux cimes les plus élevées, pour descendre dans des précipices où règne une nuit éternelle.

Pays original et pittoresque, où souvent, à deux pas d'une nature abrupte et sauvage, le regard rencontre tout-à-coup une végétation vigoureuse, où se mêlent et se confondent les tamarins, les lentisques et les lauriers-roses. On dirait une raillerie permanente du sol, une sorte de défi porté par la nature capricieuse et féconde aux éléments dévastateurs.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

complètes ou incomplètes, monocles ou binocles, partielles ou générales, intermittentes ou continues, sont guéries en très-peu de temps par ses appareils, métalliques, galvaniques et reproducteurs.

M. MICHALON est descendu hôtel de Londres, pour dix jours.

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, rue de la Tonnelle,
S'adresser à M. GODRIE. (578)

BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 69 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 91 70.

BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 69 30.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 91 30.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX

PRIX FIXE.

CACHEMIRE FRANÇAIS

ET

Rue du Bac, 33, et Rue de l'Université, 25, Faubourg Saint-Germain, à Paris.

ET

LAYETTES.

DE L'INDE.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons FRANCO et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

A VENDRE de très-beaux PLANTS DE CHATAIGNIER, à cinquante centimes la pièce.

S'adresser à M. CADIEU, rue d'Orléans, à Saumur. (580)

A CÉDER

UN FONDS

DE MARÉCHAL-FERRANT,

Bien achalandé, situé aux Rosiers.
S'adresser à M^{me} veuve GUITTON.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, n° 26.

S'adresser à M. BOULISSIÈRE, propriétaire de la maison. (533)

A VENDRE

DEUX JUMENTS trois quarts sang arabe, issues de l'étalon *Karchâne*, l'une âgée de huit ans et l'autre de sept; tel qu'on pourra le prouver par les cartes de saillie du Haras de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à M. ERNEST PELTIER, à Lernay, près Montreuil-Bellay.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Payens, n° 16, avec jardin.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (541)

A CÉDER

Présentement,

TOUT MEUBLÉ

L'HOTEL DES MESSAGERIES,

Situé à Saumur.

S'adresser à M. BOUCHÉ, qui l'occupe.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur, en date du vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-six, le sieur Claude, limonadier, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Rallet-Laporte, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,

(582)

E. CORNILLEAU.

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

En vente au bureau de l'*Echo Saumurois* :

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISÉS SUR CETTE RIVIÈRE,

Par **BOURNEAU**.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 C.

LE CHOCOLAT MENIER

Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière et la couleur de ses enveloppes ont été copiées, les médailles qui figurent sur ses étiquettes ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence.

Les amateurs de cet excellent produit doivent exiger que le nom *Menier* soit sur le chocolat et sur les étiquettes.

PRIX : 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil.

Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (446)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE, de Berthé.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.
Mention honorable. Exposition 1855.

L'efficacité et la pureté de cette huile sont garanties :

1^o Par l'opinion d'un grand nombre de célébrités médicales et, en particulier, par celle de M. le professeur *Trousseau*, qui a constaté que c'est à l'huile de foie de morue brune seule, à l'exclusion de toute autre, qu'il faut avoir recours pour obtenir les effets thérapeutiques les plus prompts et les plus certains dans les nombreuses affections soit tuberculeuses, rachitiques, scrofuleuses et autres pour lesquelles elle est généralement prescrite. (Traité de thérapeutique de *Trousseau* et *Pidoux*, tome 1^{er}, page 281.)

2^o Par deux rapports approuvés par l'Académie de Médecine, dans lesquels les commissaires : MM. *Grisolle*, *Guibourt*, *Soubéiran*, *Boucharlat*, *Bussy* et *Robinet*, ont jugé favorablement le mode de fabrication de M. Berthé et les procédés qu'il a proposés pour constater les altérations et les mélanges que l'on fait subir, dans le commerce, à beaucoup d'huiles de foie de morue (Bulletin de l'Académie, tomes 18 et 20).

Prix : de 2 fr. 50 c. le flacon. — L'étiquette porte toujours la signature *Berthé*.
Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, n° 134, et en province dans les principales pharmacies de chaque ville.

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON

DU DOCTEUR BELLOC,

Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Angers, chez M. MENIER, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (60)

PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhes, enrhumements et irritations de poitrine, est approuvée par trente-six années de succès, et un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 43; à Angers, chez M. MENIER, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.